

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le 20 Décembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 14 Décembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ Adjointe qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. BOYER Conseillère M^{ale}
Mme SANS Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. QUILLET Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs GOFFREDI, BASQUE, BOUDEAU, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

271 - OBJET : Tarifs 2023 du service EAU

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit chaque année, se prononcer sur les tarifs des différents services.

Pour l'année 2023, afin de faire face à l'inflation générale notamment sur le prix des matériaux et matières premières (+30% entre 2021 et 2022 sur un compteur d'eau DN 15), M. le Maire propose au Conseil une augmentation des tarifs de l'eau de **3% sur la part variable** (soit + 0,036 €/HT/m³ d'eau) et de **3% sur l'abonnement annuel** (soit + 1,33 €/HT/an).

De plus, M. le Maire soumet au Conseil l'ajout de frais liés à la gestion des relances, à savoir **5,50 € HT** supplémentaires sur la facture d'eau, à partir de la 2^{ème} relance. Enfin, M. le Maire préconise une augmentation de **5%** des tarifs annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De fixer ainsi qu'il suit les tarifs du service Eau pour l'année 2023 :

Régie de l'Eau Potable				
		H.T.	T.T.C.	TVA
<i>Part variable - Consommation (m³)</i>		1,236 €	1,304 €	5,50%
<i>Part fixe - Abonnement annuel</i>	Compteur de diamètre 15-20 mm	45,80 €	48,32 €	
	Compteur de diamètre 30-40 mm	59,42 €	62,69 €	
	Compteur de diamètre 60 mm	90,40 €	95,37 €	
	Compteur de diamètre 80-100 mm	144,66 €	152,62 €	
	Compteur de diamètre 150 mm	338,53 €	357,15 €	
	Pas d'individualisation des compteurs d'eau	Abonnement de l'immeuble = nombre de logement * abonnement en fonction du diamètre		
<i>Mise à disposition de prise d'eau sur borne incendie déterminée (consom. enregistrée sur le compteur) en m³</i>		4,98 €	5,25 €	
<i>Redevance prélèvement de la ressource (reversée à l'Agence de l'eau)</i>		0,0900 €	0,0949 €	
<i>Redevance pollution de l'eau d'origine domestique (reversée à l'Agence de l'eau)</i>		0,3300 €	0,3482 €	
<i>Fond Harmonisation de l'eau (reversé au Conseil Départemental)</i>		0,0190 €	0,0200 €	

Autres prestations Régie de l'Eau Potable			
	HT	TTC	TVA
<i>Frais d'accès au service sans déplacement</i>	25,00 €	30,00 €	20 %
<i>Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification index, remise en eau...)</i>	58,34€	70,00 €	
<i>Frais de relances (Imputés à partir de la 2ème relance)</i>	5,50€	6,60€	
<i>Frais de remise en place d'un compteur (compteur gelé, détérioré ou disparu en fonction du diamètre du compteur) - par mm</i>	8,34 €	10,00 €	
<i>Branchement Eau en diamètre 25 avec mise en place du coffret compteur-hors coût horaire main d'œuvre et déplacement d'engin (* Autres diamètres voir annexe ci-après)</i>	1 055,41 €	1 266,49 €	
<i>Forfait de mètre linéaire supplémentaire de canalisation sous- voirie</i>	136,50 €	163,80 €	
<i>Coût horaire de main-d'œuvre pour travaux planifiés</i>	31,50 €	37,80 €	
<i>Forfait déplacement d'un engin de chantier (1 agent + matériel)</i>	84,00 €	100,80 €	
<i>Forfait contrôle annuel simplifié des Points d'Eau Incendie (PEI) PRIVES, rédaction du rapport des contrôle compris</i>	30,00 € / PEI	36,00 € / PEI	
<i>Forfait contrôle débit/pression des Bouches et Poteaux Incendies PRIVES, rédaction du rapport de contrôle compris</i>	40,00 € / PEI	48,00 € / PEI	

Annexe Tarifs Régie de l'Eau potable

Code	Description des travaux et prestations	Prix unitaire en euros HT
1	Forfait de prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisations de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, implantation de chantier et signalisation.	106,47 €
2	Fourniture du dispositif de branchement sur canalisation principale au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clé et pièces de raccordement (en fonction des besoins du demandeur):	
	* pour une conduite de 20 mm	313,03 €
	* pour une conduite de 25 mm	346,56 €
	* pour une conduite de 32 mm	357,74 €
	* pour une conduite de 40 mm	447,17 €
3	Fourniture d'un dispositif de branchement chez l'abonné (en limite domaine privé/public) comprenant le regard isotherme de branchement, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires.	245,94 €

4	Compteur :	
	* fourniture d'un compteur de 15 mm	85,90 €
	* fourniture d'un compteur de 20 mm	99,39 €
	* fourniture d'un compteur de 30 mm	276,25 €
5	* fourniture d'un compteur de 40 mm	394,15 €
	Fourniture de canalisation P.E.H.D. comprenant le terrassement, le grillage avertisseur et la réfection de chaussée, l'utilisation du marteau-piqueur, le pompage en cas de présence de la nappe, le forage à la fusée, le blindage si nécessaires (forfait pour 10 ml maximum)	
	* en DN 20 mm	237,44 €
	* en DN 25 mm	270,54 €
	* en DN 32 mm	296,26 €
* en DN 40 mm	414,75 €	

Pour toute demande particulière n'entrant pas dans le champ d'application de ce bordereau, un devis sera établi selon les conditions particulières demandées.

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.



**Pour copie conforme
Le Maire**

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20221220-271-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 28/12/2022